

Commission spéciale sur la loi électorale, le 2 février 2006.

L'avant-projet de loi sur la proportionnelle mixte compensatoire.

1. Je ne suis pas contre les modes de scrutin à finalité proportionnelle, mais je suis contre l'avant-projet de loi tel que présenté.

Pourquoi ?

Parce qu'il donne une prime aux majorités massives dans certaines circonscriptions, ce qui est un travestissement du principe de la représentation proportionnelle conçu exprès pour favoriser le PLQ au détriment des autres partis.

Problèmes causés par cet avant-projet

a) Les majorités massives dans certaines circonscriptions seraient récompensées par des sièges de district, qui s'ajouteraient aux sièges de circonscription. Le PLQ gagnerait ainsi des députés supplémentaires en raison de ses fortes majorités dans les circonscriptions anglophones.

b) Les performances d'environ 15% et plus dans certaines circonscriptions seraient récompensées elles aussi par des sièges de district, ce qui permettrait au PLQ de gagner des députés supplémentaires dans les régions

francophones même sans remporter aucune circonscription. Bref, le vote francophone étant moins monolithique que le vote anglophone, le PLQ gagnerait sur tous les tableaux.

c) L'avant-projet ne donne aucune chance aux petits partis d'obtenir des sièges ce qui va à l'encontre du principe même de la proportionnalité.

2. Quelle est ma suggestion ?

Répartir les 50 sièges de compensation selon les pourcentages totaux obtenus par chaque parti dans tout le Québec. Il faudrait donc 2% des votes pour obtenir un siège. Évidemment il n'y aurait pas de districts. Et les 50 députés de compensation ne seraient attachés à aucune conscription.

Pour l'élection des députés de circonscriptions, je favorise le vote préférentiel qui permettrait à chaque député de représenter 50% et plus de leurs électeurs.

3. Quant au reste de la réforme

a) Je suis d'accord avec des élections à date fixe et le dimanche.

b) Je suis également en faveur de la promotion d'un plus grand nombre de candidates.

c) Je trouve qu'on devrait réserver une circonscription aux Inuits et une ou deux aux Amérindiens pour les faire participer directement à la gouvernance du Québec.

d) Je suis en faveur de la carte d'électeur.

4. Si on change le mode de scrutin, il faudrait tenir un référendum.

Si on ne fait que des changements comme la date fixe, alors une loi suffirait.

Normand Rousseau

Exemples de résultats pouvant se produire selon l'avant-projet de loi actuel

District A

Circonscriptions à majorité anglophone de Montréal

Circonscriptions	PLQ	PQ	ADQ	UFP	PVQ	Total
1	76	10	6	5	3	100
2	80	8	5	5	2	100
3	72	12	10	5	1	100
Pourcentage global	76,0%	10,0%	7,0%	5,0%	2,0%	100,0%
Députés de circonscription	3	0	0	0	0	
Premier député de district	1	0	0	0	0	
Deuxième député de district	1	0	0	0	0	
Nombre total de députés	5	0	0	0	0	

District B

Circonscriptions à majorité francophone

Circonscriptions	PLQ	PQ	ADQ	UFP	PVQ	Total
1	18	62	11	7	2	100
2	11	60	20	7	2	100
3	17	57	16	7	3	100
Total	15,3%	59,7%	15,7%	7,0%	2,3%	100,0%
Députés de circonscription	0	3	0	0	0	
Premier député de district	0	0	1	0	0	
Deuxième député de district	1	0	0	0	0	
Nombre total de députés	1	3	1	0	0	